Ministère de la Santé et des Services

Direction générale des services sociaux

### Entente de collaboration relative aux services offerts en réadaptation : Humaniser et établir un continuum de services

### **DÉSIGNATION DES PARTIES**

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, représenté par madame Catherine Lemay, directrice nationale de la protection de la jeunesse et sous-ministre associée à la Direction générale des services sociaux, dûment autorisée aux présentes, dont les bureaux sont situés au 1075, chemin Sainte-Foy, 10° étage, Québec (Québec) G1S 2M1,

Ci-après, appelé le « MSSS »;

ET: LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA

**CAPITALE-NATIONALE**, ayant son siège au 2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1C 3S2, représenté par monsieur Patrick Duchesne, président-directeur général par intérim, dûment autorisé aux présentes;

Ci-après, appelé le « CIUSSS de la Capitale-Nationale »;

### **CONTEXTE**

ENTRE:

Le rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (ci-après, CSDEPJ) consacre un chapitre entier rappelant la nécessité d'améliorer l'offre de services dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation (CRJDA). Les commissaires font plusieurs recommandations afin d'offrir des services de réadaptation de qualité assurant une réponse optimale aux nombreux besoins des jeunes qui y sont admis.

Depuis plusieurs années, et de façon plus importante depuis janvier 2022, multiples régions font face à des situations d'engorgement au sein des CRJDA, de manière périodique ou récurrente. Face à ces enjeux, des installations temporaires, parfois « de fortune », sont aménagées afin de permettre l'hébergement des jeunes. Certaines régions ont d'ailleurs fait l'objet de plaintes et d'enquêtes de la part de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Les causes associées à cette situation d'engorgement sont multiples et variées. Selon le Bilan provincial des DPJ 2022-2023, on note une hausse de 372 jeunes pris en charge à l'application des mesures, comparativement à l'année précédente, soit 2,64 % de la population 0-17 ans. Cette croissance se répercute par une hausse des placements en réadaptation, soit 2 938 jeunes qui sont hébergés en CRJDA ou en ressources intermédiaires.

Devant ces constats, la directrice nationale et la protection de la jeunesse (DNPJ) et sous-ministre associée aux services sociaux, madame Catherine Lemay, a mis sur pied, à l'été 2022, le groupe d'intervention tactique (GIT), dans l'objectif de réfléchir aux facteurs contributifs de la problématique et ainsi établir un plan d'action à court terme pour mettre en place des solutions novatrices.

Afin de répondre aux recommandations de la CSDEPJ et aux préoccupations de divers acteurs du milieu, il est requis d'entreprendre des travaux visant :

- l'amélioration de la qualité des services;
- le soutien sur le plan clinique des intervenants;
- le renforcement de la concertation de l'ensemble des partenaires concernés;
- le partage des bonnes pratiques entre les régions.

Ces travaux contribueront à harmoniser et uniformiser les pratiques cliniques, à améliorer la qualité des services offerts et à réduire les placements ainsi que leur durée.

### **DESCRIPTION DU MANDAT**

Au terme des travaux, le Cadre de référence sur les services offerts dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation avec une vision contemporaine des services en s'appuyant sur les données probantes et les besoins des jeunes et de leur famille sera produit. Il offrira les balises requises aux établissements de l'ensemble des régions du Québec permettant de définir leurs offres de services en accord avec les divers besoins de leur clientèle et de leur réalité régionale. Un mécanisme d'accès à l'hébergement dont l'Outil d'aide à la réflexion pour un placement en CRJDA et ses modalités de suivi y sont intégré.

Plus précisément, le Cadre de référence permettra de situer et de définir les services offerts en hébergement dans la trajectoire des services de réadaptation. Il contribuera à déterminer les critères pour le placement d'un jeune en CRJDA, ainsi que les recommandations tant aux plans des pratiques cliniques et des approches répondant aux besoins de la clientèle que des pratiques collaboratives interdisciplinaires, partenariales et intersectorielles requises lors d'épisodes de placement. Finalement, le Cadre de référence permettra d'identifier les compétences pertinentes pour les intervenants travaillant auprès de la clientèle hébergée et le soutien clinique nécessaire pour favoriser le développement de ces compétences dans la réalité actuelle où plusieurs enjeux reliés aux ressources humaines sont présents. Les travaux du présent chantier seront arrimés et cohérents avec :

- ceux du chantier portant sur le développement d'un programme d'accueil, d'orientation et d'intégration du personnel du programme-services Jeunes en difficulté (JED);
- ceux du chantier portant sur la transition vie adulte;
- ceux portant sur l'évaluation de l'état des milieux de vie des CRDJA;
- les orientations ministérielles associées au présent mandat, notamment celles relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience en matière de soutien clinique offert par les différents programmes-services au sein des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) (MSSS, 2024).

Un plan de soutien, pour le déploiement du cadre de référence, viendra appuyer les établissements dans l'intégration des nouvelles pratiques. Ce plan sera contributif, il changera la réadaptation de demain et permettra l'atteinte des objectifs du mandat, soit l'harmonisation et l'uniformisation des pratiques cliniques, l'amélioration de la qualité des services offerts ainsi que de la réduction des placements et de leur durée.

### **DURÉE**

L'entente prend effet le 1er août 2024 et se terminera le 31 décembre 2026.

### MONTANT, MODALITÉS DE PAIEMENT ET APPLICATION DES TAXES

Le montant total maximal de la présente entente est de 775 000 \$. Les sommes annuelles maximales pouvant être facturées sont : 215 000 \$ pour l'exercice 2024-2025, 320 000 \$ pour l'exercice 2025-2026 et 240 000 \$ pour l'exercice 2026-2027.

Le MSSS remboursera au CIUSSS de la Capitale-Nationale les frais relatifs à l'exécution du mandat sur production trimestrielle (quatre fois par année financière) d'une facture détaillée, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

La facture devra contenir les renseignements suivants : la date, la description des activités réalisées ainsi que le numéro de référence (24-PJ-00064).

24-PJ-00064 Page 2 de 14

Les services retenus en vertu de la présente entente sont assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS)) et, par conséquent, ces taxes doivent être facturées.

La facturation devra être adressée aux coordonnées suivantes et acheminée par courriel :

Direction des milieux de vie jeunesse et de ressources intermédiaires et de type familial Ministère de la Santé et des Services sociaux Édifice Catherine-De Longpré 1075, chemin Sainte-Foy, 10e étage Québec (Québec) G1S 2M1

Courriel: dmvjrirtf@msss.gouv.qc.ca

### **RÉALISATION DU MANDAT**

Une structure, par lots de travail, est proposée pour soutenir les travaux nécessaires à la réalisation du mandat. Chacun de ces lots de travail est lié à la structure de gouvernance qui assurera une vigie en regard des orientations proposées ainsi que le suivi et les arrimages avec les différents travaux en cours, entre autres les travaux portant sur le soutien clinique et l'Accès. Dans le présent mandat, le sens accordé à un lot de travail est le regroupement par thématique du ou des livrables à produire et pour lequel la mise en place de différents comités de travail, au sein même d'un lot, peut être requise. Chacun des lots de travail aura une personne responsable de la coordination et de l'avancée des travaux. Un regroupement par thématique et une structure indépendante à l'intérieur de chacun favoriseront la réalisation des travaux de façon séquentielle. Par ailleurs, il est souhaitable que chacun soit co-porté par un représentant de l'établissement désigné pour réaliser le mandat, un représentant d'un établissement d'une autre région et un représentant du MSSS. Ainsi, l'identification des personnes en leadership partagé devra être convenue au préalable avec les représentants du MSSS.

Les livrables attendus devront être décrits dans un plan de travail détaillé élaboré par le CIUSSS de la Capitale-Nationale incluant les livrables, les échéanciers, les étapes de validation et les coûts associés qui seront convenus avec le MSSS. Pour ce faire, des instances de travail seront mises en œuvre, de même qu'un canal de communication spécifique pour la réalisation de l'ensemble des projets. Chaque responsable d'un lot de travail devra définir un plan de travail et mettre en place les comités et les souscomités requis pour l'actualisation des livrables attendus.

En acceptant la subvention et le mandat associé, le CIUSSS de la Capitale-Nationale cède l'entièreté des droits d'auteurs au MSSS et renonce aux droits moraux à l'intégrité de l'œuvre pour tous les documents produits, dans le cadre du mandat, ceci permettant au MSSS de modifier, de retravailler ou de remodeler les documents (guides, rapport, outils, etc.). De plus, le CIUSSS de la Capitale-Nationale s'assure que toutes les personnes et les parties prenantes impliquées dans les travaux cèdent et renoncent également à ces mêmes droits. Le cas échéant, les titulaires seront consultés en lien avec le contenu final des documents. Le MSSS s'engage à reconnaître les auteurs dans tout usage qu'ils feront des documents produits.

En ce qui concerne les travaux de recherche réalisés dans le cadre des livrables 2 et 3 (décrits à la section suivante), les parties reconnaissent que le CIUSSS de la Capitale-Nationale est titulaire de tout droit de propriété intellectuelle sur les résultats. À cet effet, les autres parties s'engagent à ne pas contester, directement ou indirectement, ou enregistrer pour leur bénéfice, quelque droit de propriété intellectuelle issu de l'exécution du présent mandat confié.

Malgré ce qui précède, un étudiant est et demeure propriétaire des droits d'auteur sur son essai, son mémoire de maîtrise ou sa thèse de doctorat, selon le cas, même si un de ces documents incorpore en tout ou en partie des droits de propriété intellectuelle résultant de l'exécution du présent mandat confié.

24-PJ-00064 Page 3 de 14

### LICENCE

Pour les lots de travail 2 et 3, le CIUSSS de la Capitale-Nationale accorde au MSSS une licence non exclusive, transférable et irrévocable leur permettant de reproduire, d'adapter, de publier, de communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de traduire, d'exécuter ou de représenter en public le rapport et autres documents réalisés en vertu de l'entente à des fins jugées utiles par les parties conformément aux dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Cette licence est accordée sans limites territoriales et sans limites de temps.

Toute considération pour la licence de droits d'auteur consentie en vertu de la présente entente est incluse dans la rémunération prévue.

### 1. Lot de travail — Rédaction du Cadre de référence sur les services offerts dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation

Le cadre de référence est le livrable ultime de ce mandat. Il est proposé d'en faire un lot de travail distinct considérant qu'il nécessitera la mise en place d'un comité spécifique pour la rédaction, la révision et le plan de diffusion. Son contenu sera tributaire des livrables réalisés par les autres lots de travail.

### Objectifs:

- Développer une vision humanisée et contemporaine des services et des programmes de réadaptation en hébergement qui doivent être offerts aux enfants, aux jeunes et à leurs familles pour répondre à leurs besoins, pour le continuum de services à offrir en réadaptation, avant, pendant et après le placement;
- Définir les services de réadaptation psychosociale en milieu familial avant et après le placement, notamment dans une visée de réinsertion familiale;
- Définir les services en CRJDA et identifier la clientèle à laquelle ils sont destinés;
- Proposer un mécanisme d'accès à l'hébergement intégrant l'Outil d'aide à la réflexion pour un placement en CRJDA;
- Recommander des approches et des pratiques prometteuses ou reconnues par des données probantes;
- Assurer que les services de réadaptation en hébergement offerts aux jeunes et à leurs familles soient continus et cohérents à l'intérieur de la trajectoire de services;
- Offrir des services de réadaptation avec hébergement, en interdisciplinarité, pour les jeunes en difficultés d'adaptation:
- Identifier les compétences requises pour les intervenants travaillant auprès de la clientèle hébergée et assurer le soutien clinique pour favoriser le développement de ces compétences.

Les objectifs de ce lot de travail contribuent directement à l'atteinte des objectifs du mandat qui visent à harmoniser et uniformiser les pratiques cliniques et à réduire les placements ainsi que leur durée.

### Livrables:

- Produire un plan de travail détaillé portant sur les différents livrables;
- Produire le Cadre de référence sur les services offerts dans les centres de réadaptation pour les jeunes en difficultés d'adaptation intégrant une réflexion sur la mise en place d'un mécanisme d'accès à l'hébergement dont l'Outil d'aide à la réflexion pour un placement en CRJDA et ses modalités de suivi seront intégrés au cadre de référence;
- Assurer la révision, la mise en page et le graphisme du document révisé;
- Proposer un plan de soutien pour le déploiement du cadre de référence.

Échéancier: 31 décembre 2026

24-PJ-00064 Page 4 de 14

### 2. Lot de travail — Recension des pratiques et portrait provincial de la clientèle, de leurs besoins en hébergement et des ressources d'hébergement

Les connaissances concernant les caractéristiques et les besoins de la clientèle (jeunes et familles), les approches probantes et les bonnes pratiques en matière de réadaptation en hébergement auprès des jeunes en difficultés d'adaptation ont beaucoup évolué, dans les dernières années. Il est nécessaire d'appuyer les interventions de réadaptation sur des connaissances scientifiques à jour.

### Objectifs:

- Mettre à jour les recensions de littérature existantes;
- Recenser les meilleures pratiques prometteuses ou probantes, relatives aux approches et aux outils cliniques et aux partenariats à préconiser auprès des jeunes hébergés;
- Recenser les meilleures pratiques pour les jeunes en fonction de leurs besoins particuliers (ex. : santé mentale, jeunes contrevenants, double mandat Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), etc.) hébergés en CRDJA;
- Recenser les meilleures pratiques relatives aux problématiques émergentes (ex. : les gangs de rue, l'exploitation sexuelle, l'identité de genre, culturelle, religieuse, sécurisation culturelle, tout ce qui touche à l'usage de l'Internet et des médias sociaux, etc.);
- Établir les compétences pertinentes par les intervenants exerçant en réadaptation;
- Établir un portrait provincial de la clientèle DJ-DPJ actuellement hébergée (incluant la santé physique);
- Réaliser un portrait de la clientèle DI-TSA actuellement hébergée dans les ressources DJ-DPJ;
- Recenser les programmes initiatives services alternatifs aux placements;
- Faire un portrait provincial des places en hébergement et des demandes;
- Prévoir l'évaluation de l'impact des livrables sur l'engorgement.

Les objectifs de ces travaux contribuent directement à l'atteinte des objectifs du mandat visant l'amélioration de la qualité des services, le renforcement de la concertation de l'ensemble des partenaires concernés et par le fait même, la réduction des placements ainsi que leur durée.

### Livrables:

- Produire un plan de travail détaillé;
- Produire une synthèse de la recension relative aux meilleures pratiques en réadaptation et en hébergement (y compris la littérature grise);
- Identifier les compétences requises pertinentes au plan clinique pour les intervenants;
- Produire une synthèse de la recension relative aux programmes/services alternatifs aux placements;
- Faire un portrait provincial des places en hébergement et des demandes;
- Réaliser un portrait provincial de la clientèle hébergée (incluant la santé physique) en DJ-DPJ et de la clientèle DI-TSA actuellement hébergée dans les ressources DJ-DPJ, ainsi que des besoins de ces clientèles.

**Échéancier**: 31 décembre 2025

### 3. Lot de travail — Portrait des ressources humaines

Le RSSS rencontre plusieurs défis relativement aux ressources humaines. Les services offerts en CRJDA n'échappent pas à cette réalité. Le travail en collaboration et en concertation avec les différents partenaires internes et externes est également une notion importante dans les différents aspects de la trajectoire de services de réadaptation. Le volet des ressources humaines doit venir soutenir la vision contemporaine des services de réadaptation. En ce sens, il devient important d'avoir

24-PJ-00064 Page 5 de 14

un portrait qui permettra d'identifier les enjeux et les actions requises, au plan de la gestion des ressources humaines, mais également d'identifier les meilleures pratiques et d'explorer de nouvelles avenues au regard de la composition des équipes. Les livrables de ce lot de travail seront en arrimage et complémentaires à ceux du chantier portant sur le développement d'un programme d'accueil, d'orientation et d'intégration du personnel du programme-services JED et avec l'analyse des audits menés par la DNPJ.

### Objectifs:

- Produire un portrait détaillé des ressources humaines œuvrant au sein des CRDJA (formation, expérience de travail — ancienneté);
- Porter un regard sur les structures organisationnelles, volet des ressources humaines, optimales déjà en place dans les CRDJA du Québec;
- Porter un regard sur le volet « sécurité » entourant les ressources humaines;
- Explorer de nouvelles avenues pour la composition des équipes (inclure de nouvelles professions, nouveaux titres d'emploi, travailler en interdisciplinarité, trajectoire étudiante);
- Identifier les moyens mis en place pour développer et soutenir la collaboration et la concertation avec les différents partenaires;
- Documenter le soutien offert aux intervenants sur le plan clinique, tant dans les contenus cliniques que dans la concertation.

Les objectifs de ces travaux contribuent directement à l'atteinte des objectifs du mandat, soit l'amélioration de la qualité des services, du soutien sur le plan clinique des intervenants et le renforcement de la concertation de l'ensemble des partenaires concernés.

### Livrables:

- Produire un plan de travail détaillé;
- Faire un portrait des ressources humaines œuvrant au sein des CRDJA (formation, expérience, mobilité, soutien sur le plan clinique, etc.) et le soutien offert;
- Produire un état de situation sur les moyens mis en place pour favoriser la concertation avec les partenaires.

Échéancier: 31 décembre 2025

### 4. Lot de travail — Outil d'aide à la réflexion pour un placement en CRJDA

Plusieurs actions possibles et propositions ont émané du GIT. L'une de ces propositions est la mise en place de l'*Outil d'aide à la réflexion lors d'un placement*. L'utilisation de cet outil suscite suffisamment d'intérêts pour l'implanter sous forme de projets pilotes dans quelques régions.

L'Outil représente une grille d'analyse en soutien à la réflexion de l'intervenant (évaluation/orientation et application des mesures) afin qu'il détermine le besoin de réadaptation. Son utilité consiste à objectiver la situation, à favoriser les échanges cliniques sur une base commune et à évaluer s'il y a présence, ou non, de besoins d'hébergement en réadaptation, dans une vision systémique du jeune, de sa famille et de sa communauté. L'Outil permet de dresser la liste des facteurs de risque et de protection, des besoins, des alternatives à un placement, et permet de faire un état de situation des interventions qui ont été posées et qui devront être posées avant d'envisager le placement. L'ensemble de ces éléments permet de déterminer le meilleur milieu pour répondre aux besoins du jeune. C'est donc une démarche d'analyse clinique qui est préconisée afin de mieux cerner les critères d'éligibilité en CRDJA.

Pour réaliser ce volet, neuf régions sont ciblées. Il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec les établissements concernés.

24-PJ-00064 Page 6 de 14

### Objectif:

• Valider l'Outil construit à partir d'un savoir expérientiel.

Les objectifs de ces travaux contribuent directement à l'atteinte des objectifs du mandat qui visent à renforcer la concertation de l'ensemble des partenaires concernés, à partager les bonnes pratiques entre les régions et à réduire les placements ainsi que leur durée.

### Livrables:

• Plan de déploiement des projets pilotes pour l'implantation de l'Outil dans les établissements concernés. Cela inclut un plan d'action.

L'implantation des projets pilotes doit comprendre :

- La mise en place d'une structure de gouvernance qui permet la consultation de divers acteurs du milieu afin d'assurer une applicabilité optimale. Les différentes instances de cette structure doivent aussi assurer un soutien aux établissements et une harmonisation de l'implantation parmi les projets pilotes. Une période d'implantation d'au moins six mois est prévue pour permettre aux différentes régions impliquées de s'approprier l'Outil, de le diffuser et de l'appliquer;
- L'évaluation de l'Outil et de ses effets.

En suivi de l'expérimentation, il sera requis de planifier :

- La révision de l'Outil, le cas échéant;
- L'intégration de l'Outil dans un processus clinique, un mécanisme d'accès à l'hébergement;
- Le plan de déploiement provincial dans tous les établissements selon les résultats obtenus.

Échéancier: 30 septembre 2025

### 5. Lot de travail — Identification de balises soutenant les orientations d'un mécanisme de coordination

Ce lot vise à déterminer les balises de gestion des places en milieu d'hébergement CRJDA permettant d'activer une instance de coordination, LPJ et LSJPA, qui contribuerait, en situation exceptionnelle d'engorgement, de limite de l'offre de service d'un établissement ou en situation de crise régionale, à une distribution équitable de la pression de services entre les établissements et à offrir un milieu approprié aux besoins du jeune.

Ces balises incluront la validation de la démarche clinique qui mène à la décision de placement d'un jeune avant d'activer une instance de coordination de la gestion des places en cas de situation exceptionnelle.

### Objectifs:

- Établir des balises pour une instance de coordination des places d'hébergement en contexte LPJ et LSJPA :
  - Balises relatives aux situations exceptionnelles d'engorgement d'un établissement;
  - Balises relatives à la limite de l'offre de service (ex. : pas de service d'encadrement intensif, pas de service de détention, etc.);
  - Balises relatives aux situations de crise (ex. : inondation, feu de forêt, etc.).
- Améliorer l'accessibilité aux services d'hébergement et de réadaptation en CRJDA.

24-PJ-00064 Page 7 de 14

Les objectifs de ces travaux contribuent directement à l'atteinte des objectifs du mandat, notamment de réduire les placements, leur durée et une réponse optimale aux besoins de la clientèle.

Des ajustements à ce lot pourraient être requis en fonction des responsabilités transférées à Santé Québec.

### Livrables:

- Produire un plan de travail;
- Produire un document présentant les balises pour une instance de coordination des places pour les jeunes hébergés LPJ et LSPJA pour les trois cas de figure (ex. : algorithme décisionnel).

Échéancier: 30 juin 2025

### **LIMITES DU MANDAT**

Le présent mandat n'établira pas de recommandations quant aux structures organisationnelles des établissements, puisque le Cadre de référence s'appliquera indépendamment de celles-ci. En ce qui a trait à certains sujets connexes aux services dans les CRJDA qui ne seront pas abordés dans le cadre de ce mandat, il apparait important de les mentionner afin qu'ils puissent s'inscrire dans des travaux à venir, soit :

- La révision du Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en centre jeunesse — Programmeservices Jeunes en difficulté (gouvernement du Québec) a une portée beaucoup plus large que les services dans les CRDJA. Le présent mandat couvrira en partie la révision de ce document;
- La révision et l'harmonisation des protocoles pour les mesures de contrôle ou les politiques des établissements (fugues, fouilles, mesures disciplinaires, etc.) ne font pas partie de ce mandat, considérant qu'ils seront tributaires des orientations émises par le Cadre de référence. Une recension des protocoles et des politiques existantes pourrait s'actualiser en parallèle à ce mandat afin d'adresser rapidement l'enjeu de leur harmonisation dans des travaux complémentaires;
- Le portrait des ressources d'hébergement spécifiques à la clientèle DI-TSA ne sera pas documenté dans le cadre de ce mandat. Il pourrait être intéressant d'entreprendre une démarche d'analyse similaire au présent mandat afin d'avoir une représentation juste de la réalité de ces ressources.

### STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Des instances de coordination et de pilotage doivent être mises en place afin d'assurer le bon déroulement du mandat. Un suivi avec les autorités ministérielles permet de faire état de l'avancée des travaux et du maintien des orientations.

Le travail en collaboration avec les établissements du RSSS est requis afin de bien cerner leurs besoins et leurs capacités organisationnelles pour la mise en œuvre des travaux et leur permettre de bien répondre aux besoins des jeunes hébergés en CRJDA. Pour ce faire, la participation de représentant des établissements et la consultation de partenaires internes et externes à différents niveaux de la structure de gouvernance sont prévues.

Les documents recensés ainsi que les produits réalisés dans le cadre de ce mandat sont la propriété du MSSS. L'utilisation des contenus à des fins de diffusion et présentation devront préalablement être convenues avec l'autorité du MSSS.

24-PJ-00064 Page 8 de 14

### Comité directeur CRJDA - Niveau stratégique

### <u>Mandat</u> :

- Assurer le suivi des orientations et de la réalisation du mandat dans son ensemble (plans d'action, livrables et échéanciers);
- Convenir de solutions ou de mesures d'atténuation pour la résolution des enjeux qui entravent la poursuite des travaux;
- Assurer les liens avec les autres travaux nationaux;
- Assurer les liens avec Table nationale de coordination des jeunes et de leur famille;
- Émettre des recommandations sur :
  - l'adoption des livrables;
  - les données à recueillir pour faire le suivi de l'implantation et des effets des travaux sur les services;
  - les orientations à retenir pour l'élaboration des travaux visant l'amélioration des milieux de vie en CRJDA.
- Approuver le contenu final des travaux.

### Composition:

- Amélie Morin, responsable du projet, CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- Isabelle Simard, directrice des services multidisciplinaires, CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- (à déterminer), directrice générale adjointe des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse, par intérim, MSSS;
- Chantal Campeau, directrice des milieux de vie jeunesse et des ressources intermédiaires et de type familial, par intérim, MSSS;
- Patrick Arial, conseiller cadre, CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- Patrick Tanguay, coordonnateur en réadaptation, CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- (à déterminer), directeurs ou responsables des services d'hébergement (CRJDA) des CISSSet des CIUSSS partenaires;
- (à déterminer), directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) désigné;
- (à déterminer), directeur des services de proximité pour les jeunes en difficulté et leur famille (DJ) désigné;
- Autres directions du MSSS selon les travaux menés (présence ad hoc);
- (à déterminer), représentants des instituts de recherche (CRUJeF et IUJD).

### Modalités de travail:

- La fréquence et la durée des rencontres du comité directeur CRDJA restent à déterminer en fonction de l'avancement des différents lots de travail du mandat;
- Les mécanismes de communication entre le mandataire et le MSSS et les mécanismes de validation seront déterminés en fonction de l'avancement des différents lots de travail du mandat.

### Comité de pilotage - Niveau tactique pour le suivi des livrables

### Mandat:

- Assurer le suivi de la réalisation des livrables de chacun des lots de travail (plan de travail, livrables, échéanciers);
- Assurer les interrelations entre les différents travaux;
- Contribuer au mandat par l'apport de son expertise;
- Consulter ou impliquer chaque fois que requis, les usagers partenaires ou anciens usagers;

24-PJ-00064 Page 9 de 14

- Établir les liens et les consultations avec le « comité de suivi provincial en réadaptation » 1 ou autre instance pour répondre aux enjeux et réalités régionales;
- Participer à la recherche de solutions ou de mesures d'atténuation pour la résolution des enjeux qui entravent la poursuite des travaux et en assurer le suivi au comité directeur CRDJA.

### Composition:

- Isabelle Simard, directrice des services multidisciplinaires (ou son représentant), CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- Patrick Arial, conseiller cadre, CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- (à déterminer), représentants du MSSS;
- *Michel Labarre*, Agent de planification, de programmation et de recherche (APPR), CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- (à déterminer), un responsable de chacun des lots de travail;
- (à déterminer), deux à trois partenaires internes et externes (CISSS-CIUSSS);
- (à déterminer), représentants des instituts de recherche (CRUJeF et IUJD);
- Participation ad hoc : usager partenaire, participants des lots de travail.

### Modalités de travail :

- La fréquence et la durée des rencontres du comité de suivi des livrables restent à déterminer en fonction de l'avancement des différents lots de travail du mandat;
- Les modalités de consultation et d'implication du comité de suivi provincial en réadaptation et des usagers partenaires seront précisées en fonction de l'avancée des livrables.

### Lots de travail - Niveau opérationnel

### Mandat:

Chacun des lots de travail met en place un comité de travail responsable de soutenir et contribuer à l'avancement des travaux pour la réalisation du mandat. Le comité de travail conviendra de la nécessité de créer ou non des sous-comités.

Plus précisément, chacun des lots de travail aura pour mandat de :

- Produire son plan de travail et en faire le dépôt au comité de pilotage suivi des livrables selon les échéanciers prévus;
- Poser les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs poursuivis et des livrables attendus;
- Suivre l'évolution des travaux, commenter les éléments de contenus recueillis et participer aux réflexions entourant les travaux;
- Identifier, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les enjeux ou les risques émergents qui pourraient avoir un impact sur l'atteinte des résultats (livrables ou changements souhaités/projetés) et assurer le suivi au comité de pilotage — suivi des livrables.

### Composition potentielle du comité de travail (exemple) :

- (à déterminer), responsable du lot de travail, en co-leadership avec autre établissement, pour chacun des lots;
- (à déterminer), représentants du MSSS;
- (à déterminer), APPR ou chercheur, CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- (à déterminer), collaborateurs autre établissement ou partenaires externes.

24-PJ-00064 Page 10 de 14

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mécanisme non officiel qui regroupe les directeurs ou représentants provinciaux des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation

### Modalités de travail :

- La fréquence et la durée des rencontres du comité sont à déterminer;
- Les modalités de consultation et d'implication des partenaires et usagers partenaires seront précisées en fonction de l'avancée des livrables.

### PARTAGE DES RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS

### Sous la responsabilité du MSSS:

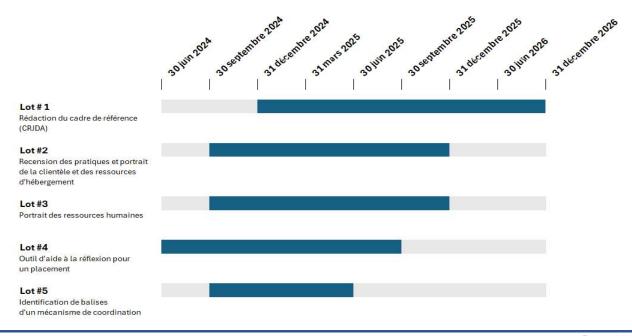
- Les tâches et les responsabilités suivantes sont incluses :
  - Désignation d'une personne responsable au MSSS et des représentants désignés pour chacun des comités;
  - Reddition de comptes au comité de direction du MSSS;
  - Planification et animation de comité directeur en collaboration avec le responsable du projet du CIUSSS de la Capitale-Nationale désigné;
  - Suivi à la Table nationale de coordination des jeunes et de leur famille et la Table clinique des DPJ-DP;
  - Arrimage avec les autres projets ministériels liés aux CRJDA.

### Sous la responsabilité du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- Les tâches et les responsabilités suivantes sont incluses :
  - Coordination des travaux;
  - Planification et animation du comité directeur en collaboration avec les représentants du MSSS et du comité de pilotage — suivi des livrables;
  - Adoption des différents plans de travail nécessaires à l'atteinte des objectifs du mandat;
  - Suivi des livrables et échéanciers:
  - Mise en place des comités de travail et autres instances sous sa gouverne;
  - Réalisation des livrables sous sa responsabilité.

### SÉQUENCE DE TRAVAIL ET ÉCHÉANCIER À CONVENIR

La réalisation des lots de travail se déroule de façon simultanée. L'échéancier proposé doit être précisé et validé. L'intérêt est d'illustrer que le modèle de travail permettra l'avancée de plusieurs travaux pendant une même période.



24-PJ-00064 Page 11 de 14

### **COMMUNICATIONS**

Les communications doivent être transmises par courriel à l'attention de madame Chantal Campeau, directrice des milieux de vie jeunesse et de ressources intermédiaires et de type familial par intérim à l'adresse : <a href="mailto:dmvjrirtf@msss.gouv.qc.ca">dmvjrirtf@msss.gouv.qc.ca</a>.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente à la date indiquée ci-dessous :

Le MSSS,

Catherine Lemay
Directrice nationale de la protection de la jeunesse et sous-

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale,

ministre associée aux services sociaux

Patrick Duchesne 4 septembre 2024

Date

Président-directeur général par intérim du CIUSSS de la Capitale-Nationale

24-PJ-00064 Page 12 de 14

# ANNEXE 1

# Mandat : Révision du Cadre de référence pour les services offerts en réadaptation : *Humaniser et établir un continuum de services*

# Mandat en bref

## Contexte

- d'améliorer l'offre de services dans les La CSDEPJ rappelle la nécessité
- Situations d'engorgement périodiques ou récurrentes au sein des CRJDA;
- Hausse de placement en réadaptation.

# Objectifs

- Améliorer la qualité des services;
  - Soutenir sur le plan clinique les

Renforcir la concertation de

- Harmoniser et uniformiser les l'ensemble des partenaires;
- Réduire les placements ainsi que pratiques cliniques;

Travaux pour la réalisation du mandat

Chacun de ces lots de travail est lié à la structure de gouvernance qui

assurera une vigie en regard des orientations proposées

Une structure par lots de travail soutiendra la réalisation du mandat.

Développer une vision contemporaine des services

et des programmes en réadaptation en hébergement qui doivent être offerts aux enfants, aux jeunes et à leurs familles pour répondre à

eurs besoins

Lot 2 – Recension des pratiques et portrait de la clientèle et des

sur les services offerts dans les CRJDA avec une vision contemporaine des services en s'appuyant sur les données

probantes et les besoins des jeunes et de leur famille

Le livrable ultime est la production du Cadre de référence

Livrables

- pratiques et portrait de la clientèle
- Portrait des ressources humaines et État de situation sur les moyens pour favoriser la concertation

Produire un portrait détaillé des ressources humaines œuvrant au sein des CRDJA, explorer de nouvelles avenues et documenter le soutien offert aux intervenants sur le plan clinique

- requises lors d'épisodes de placement;
- Révision et intégration de l'outil dans un processus clinique, un mécanisme

Valider cet outil construit à partir d'un savoir expérientiel

Établir les balises pour une instance de coordination, LPJ et LSJPA, pour les situations exceptionnelles d'engorgement, de limites de l'offre de service d'un établissement ou des

# de proposer un mécanisme dans la trajectoire des services

de définir les services offerts en hébergement

déploiement sera proposé afin de soutenir l'atteinte

des objectifs

Un plan de soutien au

Le Cadre de référence permettra :

d'émettre des recommandations aux plans cliniques et dans les pratiques collaboratives l'hébergement;

> pratiques cliniques ainsi que de la réduction des

d'uniformisation des d'harmonisation et

placements et de leur

durée

pour les intervenants.

- Lot 1 Rédaction du Cadre de
  - Le Cadre de référence
- ressources

programmes alternatifs aux placements. Établir un portrait de la clientèle DJ-DPJ hébergée et prévoir l'évaluation de l'impact des livrables sur

Recenser les meilleures pratiques cliniques, les

Document synthèse des meilleures

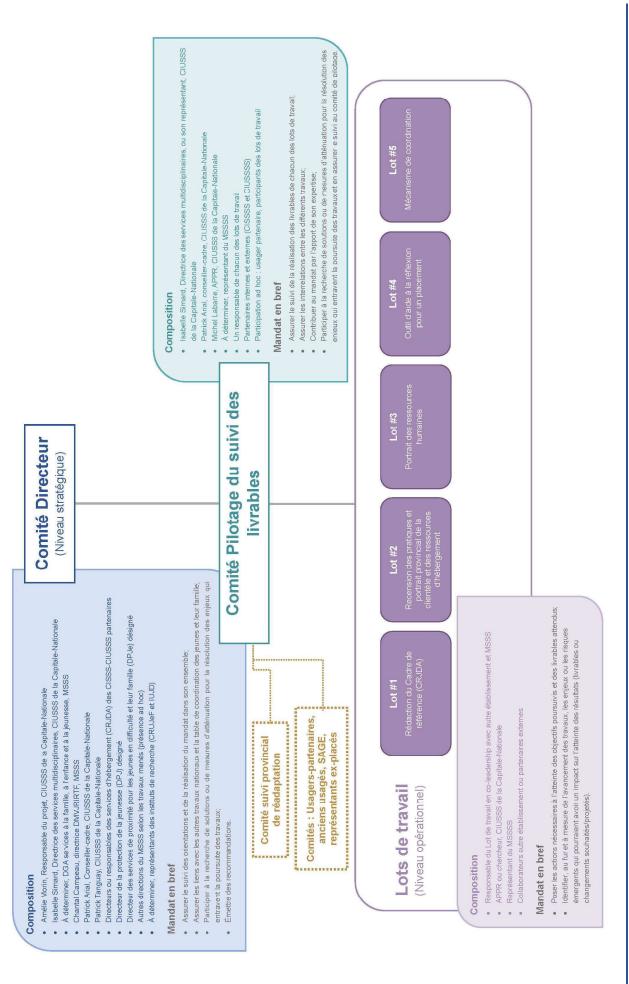
'engorgement

- Lot 3 Portrait des ressources numaines
- Lot 4 Outil d'aide à la réflexion
- Lot 5 Mécanisme de coordination Déterminer les balises pour une instance de coordination LPJ et LSJPA
- situations de crise régionale

Page 13 de 14 24-PJ-00064

# **ANNEXE 2**

Structure de gouvernance | Révision du Cadre de référence pour les services offerts en réadaptation : Humaniser et établir un continuum de services



Page 14 de 14 24-PJ-00064